Mairie de Claix

Place Hector Berlioz – 38640 Claix
04 76 98 15 36 – Fax 04 76 98 82 81
www.ville-claix.fr
République Française : Liberté, Egalité, Fraternité

ARRETE MUNICIPAL

Portant autorisation d'ouverture d'un débit temporaire de boissons de 3ème catégorie
88 PM 2026

Nomenclature : 6.1.2.5.

Le Maire de la commune de CLAIX ;

Vu les articles L.2122-28 et L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L.3331-1, L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la Santé Publique ;

Vu l'arrêté 97-7118 du 4 Novembre 1997 de Monsieur le Préfet de l'Isère sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-1 et L.3335-4 du Code de la Santé Publique ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'autoriser la vente de boissons de 3ème catégorie, suite à la demande de Madame GIAZZI Christine, Présidente de la MJC de Claix – 6 Allée des Ombrelles 38640 CLAIX en date du 16 avril 2026.

ARRETE

Article 1 : Madame GIAZZI Christine, Présidente de la MJC de Claix,

Est autorisée à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3ème catégorie, à l'adresse suivante :
Salle du Déclic – 11 Ter Chemin de Risset, 38640 CLAIX.

Du samedi 23 mai 2026 12h00 à 23h00, à l'occasion de la manifestation « Stage d'impro ».

A charge pour le demandeur de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Article 2 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision par l'accomplissement des formalités de la légalité.

Fait à Claix, le 17 avril 2026

Le Maire,
Christophe REVIL

MAIRIE de CLAIX (ISÈRE)

Date d'affichage: 21/04/2026
Date de retrait: 21/06/2026

Mod. 540330 - 04/22 Fabrègue Entreprise labellisée